



OFFRE – MEMBRE DE COMMISSION

La LFP recherche de nouveaux membres pour sa Commission des Compétitions dans le cadre du renouvellement de ses Commissions

Suite à l'élection du nouveau Conseil d'Administration et dans le cadre du nouveau cycle quadriennal, la LFP doit procéder au renouvellement de ses commissions. A ce titre, un appel à candidatures est ouvert pour intégrer de nouveaux membres au sein de la nouvelle formation de la Commission des Compétitions (désignation jusqu'à la fin du mandat actuel, soit fin 2028).

La Commission sera composée de 5 à 12 membres, incluant un Président. Tous exercent leur fonction de manière bénévole et indépendante. Leur mandat est de 4 ans.

La Commission des Compétitions est compétente pour l'organisation tant de la compétition que des matchs du championnat de Ligue 1 McDonald's, de Ligue 2 BKT et du Trophée des Champions, ainsi que pour l'homologation de ces derniers et toutes violations par les clubs des prescriptions prévues au règlement de ces compétitions.

Dans ce cadre, la Commission des Compétitions :

- Assure l'organisation des compétitions gérées par la Ligue de Football Professionnel ;
- Homologue les résultats desdites compétitions ;
- Statue sur toute violation par les clubs des règlements desdites compétitions ;
- Statue sur toute violation par les clubs de la Charte Média ;
- Transmet les dossiers susceptibles de sanctions disciplinaires à la Commission de Discipline de la LFP pour traitement du dossier.

Elle se réunit 1 fois par mois en formation plénière (au siège de la LFP ou en distanciel, en général le mercredi après-midi), et au besoin en distanciel en fonction de l'actualité.

Le/la candidat(e) devra disposer de compétences liées à l'organisation sportive et/ou opérationnelle de rencontres de football professionnel, une expérience dans un club ou une institution sportive est un plus.

Description des fonctions :

Le/la membre intégrera la Commission des Compétitions dès le début de l'année 2025 et sera amené(e) à participer à l'ensemble des réunions de la Commission.

Les fonctions exercées requièrent une disponibilité régulière lors des réunions de la Commission ainsi qu'un haut niveau de discrétion et de confidentialité, et sont strictement bénévoles. Le/la membre pourra prétendre à la prise en charge de ses frais (déplacement, hébergement), selon le barème fixé par la LFP.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir **avant le 25 octobre 2024** votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse suivante : olivier.gerardin@LFP.fr

Le choix définitif sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la LFP et à la signature par le(la) membre d'une déclaration d'intérêts et d'un engagement de confidentialité et d'intégrité.